



Adresse à laquelle vous devez retourner le formulaire

AGEFIPH DOETH ET CONTRIBUTION

TSA 40010 92226 BAGNEUX CEDEX

> 0 800 11 10 09 coût d'un appel local depuis un poste fixe

DÉCLARATION ANNUELLE OBLIGATOIRE D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS, DES MUTILÉS DE GUERRE ET ASSIMILÉS

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 (Cinquième partie, Livre II, titre I^{er} , chapitre II du Code du travail) Date limite d'envoi: 01er mars 2019

I. IDENTITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT ET INFORMA	TIONS GÉNÉRALES
I.1. IDENTITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT : N°SIRET au 31-12-2018 : Code APE :	Si les informations préimprimées à gauche sont inexactes, vous devez les corriger ici et indiquer le motif en cochant la case correspondant à votre situation : N°SIRET au 31-12-2018 : 7 3 9 0 8 8 8 0 0 0 1 3 5 6 6 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8
Si votre établissement a l'autonomie de gestion du personnel, votre déclaration inclut-elle les effectifs d'autre(s) établissement(s) n'ayant pas cette autonomie de gestion ? Oui Non Non Si votre établissement n'a pas l'autonomie de gestion, indiquez le SIRET sous lequel son effectif est intégré : Hautonomie de gestion, indiquez le SIRET sous lequel son effectif est intégré : Hautonomie de gestion, indiquez le SIRET sous lequel son effectif est intégré : Hautonomie de gestion, indiquez le SIRET sous lequel son effectif est intégré : Hautonomie de gestion, indiquez le SIRET sous lequel son effectif est intégré : Hautonomie de gestion, indiquez le SIRET sous lequel son effectif est intégré : Hautonomie de gestion, indiquez le SIRET sous lequel son effectif est intégré : Hautonomie de gestion, indiquez le SIRET sous lequel son effectif est intégré : Hautonomie de gestion, indiquez le SIRET sous lequel son effectif est intégré : Hautonomie de gestion, indiquez le SIRET sous lequel son effectif est intégré : Hautonomie de gestion, indiquez le SIRET sous lequel son effectif est intégré : Hautonomie de gestion, indiquez le SIRET sous lequel son effectif est intégré : Hautonomie de gestion, indiquez le SIRET sous lequel son effectif est intégré : Hautonomie de gestion, indiquez le SIRET sous lequel son effectif est intégré : Hautonomie de gestion, indiquez le SIRET sous lequel son effectif est intégré : Hautonomie de gestion, indiquez le SIRET sous lequel son est	
N° Rue ou lieu-dit : A Code postal :	A l'attention de M. ou Mme
I.3. INFORMATIONS GÉNÉRALES : Indiquez les coordonnées de la personne à contacter pour toutes information of the control of th	mations complémentaires : Téléphone : 01-46-56-35-33
II. L'ASSUJETTISSEMENT A L'OBLIGATION D'EMF	PLOI
 Si votre établissement a moins de 20 salariés au 31 décembre 2018, cocher (le nombre de salariés en CDI est apprécié à cette date ; les autres salariés s de l'effectif au 31 décembre) Ne pas indiquer l'effectif dans cette case s'il es L'établissement a-t-il fermé définitivement avant le 31 décembre 2018 ?	sont calculés au prorata de leurs présence même s'ils ne font plus partie st supérieur ou égal à 20 salariés. OUI Si oui, indiquez la date : NON s à l'obligation d'emploi en 2018. Le remplissage de la déclaration s'achève.
 L'établissement a-t-il été créé en 2016 2017 2018 2018 L'établissement a-t-il passé pour la première fois le seuil des 20 salariés en 20 	16 2017 2018
→ Si yous avez coché une des cases aux cas 3 ou 4 l'établissement n'est n	

Si vous avez répondu NON, continuez le remplissage de la déclaration page suivante en III.

page 2 et répondre aux questions IV. 1, IV.2 et IV.4 avant de signer ce formulaire en page 4 et de le renvoyer à l'adresse indiquée en haut de page 1.

II. C	ALCUL DE L'OBLIGATION LÉGALE D'EMPLOI
Vous du tra	devez dans cette partie calculer l'effectif d'assujettissement de votre établissement, selon les règles définies à l'article L. 1111-2 du Code vail (pour le calcul, voir la notice explicative page 2), et le nombre de bénéficiaires que l'établissement aurait dû employer en 2018.
Pour le Ri de Pour M	se établissements hors Mayotte : eportez ici l'effectif d'assujettissement e votre établissement en 2018 (arrondi à l'entier inférieur) layotte : eportez ici l'effectif d'assujettissement e votre établissement en 2018 (arrondi à l'entier inférieur) e votre établissement en 2018 (arrondi à l'entier inférieur)
v. N	IISE EN ŒUVRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI
	L'ÉTABLISSEMENT A-T-IL EMPLOYÉ DES BÉNÉFICIAIRES EN 2018 ? OUI Si oui, remplissez la «liste nominative des salariés bénéficiaires» jointe au présent document en indiquant quels sont les bénéficiaires que l'établissement a employés en 2018. Additionnez la valeur obtenue pour chacun d'eux et reportez le résultat ci-contre en C, puis poursuivez le remplissage de la déclaration en IV.2. Total du nombre de bénéficiaires employés en 2018 C (arrondir 2 chiffres après la virgule)
V.2.	NON Si non, indiquez 0 en C et poursuivez le remplissage de la déclaration en IV.2. L'ÉTABLISSEMENT A-T-IL SIGNÉ EN 2018 DES CONTRATS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS SUIVANTS: entreprises adaptées (EA), centres de distribution de travail à domicile(CDTD), établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) ou les Travailleurs Indépendants Handicapés (TIH) OUI Si oui, remplissez la «liste des contrats conclus avec les EA, CDTD, ESAT ou les Travailleurs Indépendants Handicapés (TIH)» jointe au présent document. Additionnez les résultats et les reporter ci-contre en D1 et D2, poursuivez le remplissage de la déclaration en IV.3.
los.	Montant total HT à retenir résultant des contrats conclus en 2018 □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □
	NON Si non, indiquez 0 en D1 et D2 et poursuivez le remplissage de la déclaration en IV.3. L'ETABLISSEMENT A-T-IL ACCUEILLI DES PERSONNES HANDICAPEES AU TITRE D'UN STAGE OU D'UNE PERIODE DE MISE EN SITUATION EN MILIEU PROFESSIONNE (PMSMP) Seul les stages ou les PMSMP d'au moins 35 heures et terminés en 2018 peuvent être retenus. Attention! Depuis 2009 la liste des types de stages reconnus s'est élargie: pour la connaître, consultez la notice explicative en P.4. Les catégories de personnes handicapées reconnues sont celles définies en P.2 de la notice explicative. OUI Si oui, indiquez la durée annuelle du travail de l'établissement (en heures): Remplissez la liste nominative des personnes handicapées accueilles par l'établissement au titre d'un stage ou d'une PMSMP en 2018 (maximum 2 % de A): (maximum 2 % de A): Total du nombre d'unités résultant de l'accueil de stagiaires handicapés en 2018 (maximum 2 % de A): Depuis 2009 la liste des types de stages reconnues sont celles définies en P.2 de la notice explicative. El l'accueil de stagiaires handicapés en 2018 (maximum 2 % de A): Depuis 2009 la liste des types de stages reconnues sont celles définies en P.2 de la notice explicative. El l'accueil de stagiaires handicapés en 2018 (maximum 2 % de A): Depuis 2009 la liste des types de stages reconnues sont celles définies en P.2 de la notice explicative. El l'accueil de stagiaires handicapés en 2018 (maximum 2 % de A): Depuis 2009 la liste des types de stages reconnues sont celles définies en P.2 de la notice explicative. El l'accueil de stagiaires handicapés en 2018 El l'accueil de l'acc
	NON Si non, indiquez 0 en E, puis poursuivez le remplissage de la déclaration en IV.4.
	L'ÉTABLISSEMENT EST-IL CONCERNÉ PAR UN ACCORD SPÉCIFIQUE À L'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS EN VIGUEUR EN 2018 ? OUI Si oui, indiquez le type d'accord : de branche de groupe d'entreprise d'établissement d'accord de branche cochez la case : CRF-FEHAP-NEXEM (géré par l'association OETH) CREDIT AGRICOLE CAISSE D'EPARGNE LEEM BANQUE POPULAIRE Date de l'agrément : Département d'agrément :
	Pensez également à adresser <u>l'état d'avancement du programme prévu</u> par l'accord à la DIRECCTE qui a agréé l'accord et à remplir la <u>liste des salariés handicapés de l'établissement</u> ATTENTION! LA DÉCLARATION N'EST PAS TERMINÉE: <u>vous devez poursuivre en IV.5</u> , afin de calculer le montant de la <u>contribution théorique</u> qui aurait éventuellement dû être payée à l'AGEFIPH en l'absence d'accord. Ce calcul est nécessaire pour la détermination et le réajustement annue du budget prévisionnel de l'accord, comme pour le contrôle de son application. Il est également utile si l'accord prévoit un dispositif spécifique de versement de contribution (exemples: CRF-FEHAP-NEXEM, Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, LEEM, BANQUE POPULAIRE).
IV.5.	Continuez le remplissage de la déclaration en IV.5 (ci-dessous). CALCUL DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES MANQUANTS Calculez à présent le nombre de bénéficiaires employés et/ou d'unités équivalentes en 2018 en additionnant C+D2+E. Déduisez le résultat obtenu du nombre de bénéficiaires(s) que l'établissement devait employer en 2018 (B) pour obtenir le nombre de bénéficiaires manquants. Reportez ici le nombre de bénéficiaires que l'établissement devait employer en 2018 Additionnez ici le nombre de bénéficiaires employés et/ou d'unités équivalentes en 2018 Additionnez ici le nombre de bénéficiaires employés et/ou d'unités équivalentes en 2018 (Si F est inférieur ou égal à 0, indiquez 0): F est égal à 0 : l'obligation d'emploi a été remplie au titre de l'année 2018. L'établissement n'a pas de contribution à calcule vous avez terminé le remplissage de la déclaration. Vous devez la signer en bas de la page 4 et la renvoyer à l'adressi indiquée en haut de page 1.

V. MODALITÉS DE CALCUL DE LA CONTRIBUTION ET VERSEMENT

 V.1. DÉCOMPTE DES MINORATIONS AU TITRE DES EFFORTS CONSENTIS PAR L'EMPLOYEUR Si vous avez déclaré des bénéficiaires sur la liste nominative des salariés bénéficiaires de l'obligation d'emploi, vous pouv des minorations associées à ces salariés, quelle que soit la catégorie du bénéficiaire : pour chacun des cinq critères ci-après, indiquez le nombre de salariés bénéficiaires concernés (chaque bénéficiaire quelle que soit la durée du temps de travail) et multipliez-le par la valeur du coefficient de minoration correspondant, additionnez les résultats pour obtenir la «somme des minorations au titre des efforts consentis par l'employeur», soustrayez ce total des unités manquantes que vous avez calculées en F et reportez le résultat en G. 	
Si l'établissement n'a pas employé de bénéficiaires en 2018, le résultat obtenu en G doit être égal à celui obtenu en F.	
Nombre de salariés bénéficiaires âgés de moins de 26 ans ou de 50 ans et plus au 31 décembre 2018, quelle que soit la catégorie du bénéficiaire	
Nombre de salariés bénéficiaires d'une reconnaissance de lourdeur du handicap.	,
pour laquelle vous avez opté pour la minoration de la contribution	+
(décision d'attribution prise par l'Agefiph)	,
Nombre de salariés bénéficiaires recrutés en 2018 qui ont été chômeurs de longue durée	T
Nombre de salariés bénéficiaires recrutés à la sortie d'une entreprise adaptée, d'un centre de distribution de travail à domicile ou d'un établissement ou service d'aide par le travail. 1,0 =	+
Si l'établissement a recruté en 2018 son premier salarié bénéficiaire depuis sa création, ajoutez 0,5	
et indiquez le n° de la fiche salarié dans laquelle il a été déclaré sur la liste nominative :	
SOMME DES MINORATIONS AU TITRE	
DES EFFORTS CONSENTIS PAR L'EMPLOYEUR	
Nombre de bénéficiaires	REAL PROPERTY OF THE PARTY OF T
Reportez ici le nombre Somme des minorations au titre minoré au titre des effort de bénéficiaires manquants des efforts consentis par l'employeur par l'employeur	
de bénéficiaires manquants des efforts consentis par l'employeur (Si G est inférieur ou égal à	
	00
(arrondir 2 chiffres après	la virgule)
indiquée en haut de page 1. G est supérieur à 0 : l'obligation d'emploi n'est pas remplie par la prise en compte des minorations. Vous dev contribution, Poursuivez le remplissage de la déclaration en V.2. V.2. CALCUL DU POURCENTAGE D'EMPLOIS EXIGEANT DES CONDITIONS D'APTITUDE PARTICULIÈRES (ECAP) :	ez calculer votre
Le calcul de la contribution tient compte du pourcentage de salariés de votre établissement qui exercent des « emplois exigeant d'aptitude particulières » (voir la liste de ces emplois en page 6 de la <i>Notice explicative</i>). Votre établissement comprend-il des sala des ECAP?	
d'aptitude particulières » (voir la liste de ces emplois en page 6 de la Notice explicative). Votre établissement comprend-il des sala	
d'aptitude particulières » (voir la liste de ces emplois en page 6 de la <i>Notice explicative</i>). Votre établissement comprend-il des sala des ECAP?	
d'aptitude particulières » (voir la liste de ces emplois en page 6 de la <i>Notice explicative</i>). Votre établissement comprend-il des sala des ECAP? OUI Si oui, recensez-les ci-dessous et indiquez pour chacun d'eux le nombre de salariés qui les exercent :	
d'aptitude particulières » (voir la liste de ces emplois en page 6 de la <i>Notice explicative</i>). Votre établissement comprend-il des sala des ECAP? OUI Si oui, recensez-les ci-dessous et indiquez pour chacun d'eux le nombre de salariés qui les exercent :	
d'aptitude particulières » (voir la liste de ces emplois en page 6 de la <i>Notice explicative</i>). Votre établissement comprend-il des sala des ECAP? OUI Si oui, recensez-les ci-dessous et indiquez pour chacun d'eux le nombre de salariés qui les exercent :	
d'aptitude particulières » (voir la liste de ces emplois en page 6 de la <i>Notice explicative</i>). Votre établissement comprend-il des sala des ECAP? OUI Si oui, recensez-les ci-dessous et indiquez pour chacun d'eux le nombre de salariés qui les exercent :	
d'aptitude particulières » (voir la liste de ces emplois en page 6 de la <i>Notice explicative</i>). Votre établissement comprend-il des sala des ECAP? OUI Si oui, recensez-les ci-dessous et indiquez pour chacun d'eux le nombre de salariés qui les exercent :	riés exerçant
d'aptitude particulières » (voir la liste de ces emplois en page 6 de la <i>Notice explicative</i>). Votre établissement comprend-il des sala des ECAP? OUI Si oui, recensez-les ci-dessous et indiquez pour chacun d'eux le nombre de salariés qui les exercent : Code PCS Effectif Code PCS Effectif Code PCS Effectif Limitation Code PCS Effectif Code PCS Effectif Total des ECAP Ensuite, divisez le résultat obtenu à « Total des ECAP » (arrondi à l'entier inférieur) par l'effectif d'assujettissement de l'établisser en III) et multipliez le résultat par 100 pour obtenir le pourcentage d'ECAP de l'établissement. Reportez le résultat en H, puis pours remplissage de la déclaration- Reportez ici l'effectif d'assujettissement Pourcentage d'ECAP de l'e	nent (A calculé
d'aptitude particulières » (voir la liste de ces emplois en page 6 de la <i>Notice explicative</i>). Votre établissement comprend-il des sala des ECAP? OUI Si oui, recensez-les ci-dessous et indiquez pour chacun d'eux le nombre de salariés qui les exercent : Code PCS Effectif Code PCS Effectif Code PCS Effectif Limit Code PCS Effectif Code PCS Effectif Total des ECAP Ensuite, divisez le résultat obtenu à « Total des ECAP » (arrondi à l'entier inférieur) par l'effectif d'assujettissement de l'établisser en III) et multipliez le résultat par 100 pour obtenir le pourcentage d'ECAP de l'établissement. Reportez le résultat en H, puis pour remplissage de la déclaration Reportez ici le nombre Reportez ici l'effectif d'assujettissement de l'établissement (s'il ny a pas d'ECAP de l'établissement)	nent (A calculé suivez en V.3 le stablissement diquez 0)
d'aptitude particulières » (voir la liste de ces emplois en page 6 de la <i>Notice explicative</i>). Votre établissement comprend-il des sala des ECAP? OUI Si oui, recensez-les ci-dessous et indiquez pour chacun d'eux le nombre de salariés qui les exercent : Code PCS Effectif Code PCS Effectif Code PCS Effectif Code PCS Effectif Feetif Feetif Code PCS Effectif Feetif	nent (A calculé suivez en V.3 le
d'aptitude particulières » (voir la liste de ces emplois en page 6 de la <i>Notice explicative</i>). Votre établissement comprend-il des sala des ECAP? OUI Si oui, recensez-les ci-dessous et indiquez pour chacun d'eux le nombre de salariés qui les exercent : Code PCS Effectif Code PCS Effectif Code PCS Effectif Fectif Code PCS Effectif Fectif Fec	nent (A calculé suivez en V.3 le stablissement diquez 0) %
d'aptitude particulières » (voir la liste de ces emplois en page 6 de la Notice explicative). Votre établissement comprend-il des sala des ECAP? OUI Si oui, recensez-les ci-dessous et indiquez pour chacun d'eux le nombre de salariés qui les exercent : Code PCS Effectif Code PCS Effectif Code PCS Effectif Fertif Fertif Code PCS Effectif Fertif Ferti	nent (A calculé suivez en V.3 le stablissement diquez 0) % la virgule) 29 pour 7,285
d'aptitude particulières » (voir la liste de ces emplois en page 6 de la Notice explicative). Votre établissement comprend-il des sals des ECAP? OUI Si oui, recensez-les ci-dessous et indiquez pour chacun d'eux le nombre de salariés qui les exercent : Code PCS Effectif Effectif Code PCS Effectif C	nent (A calculé suivez en V.3 le stablissement diquez 0) % la virgule) 29 pour 7,285
d'aptitude particulières » (voir la liste de ces emplois en page 6 de la <i>Notice explicative</i>). Votre établissement comprend-il des sals des ECAP? OUI Si oui, recensez-les ci-dessous et indiquez pour chacun d'eux le nombre de salariés qui les exercent : Code PCS Effectif Effectif Code PCS Effectif	nent (A calculé suivez en V.3 le stablissement diquez 0) % la virgule) 29 pour 7,285 COTD de 400, 500 ou de doivent atteindre un availleurs handicapés,
d'aptitude particulières » (voir la liste de ces emplois en page 6 de la <i>Notice explicative</i>). Votre établissement comprend-il des sals des ECAP? OUI Si oui, recensez-les ci-dessous et indiquez pour chacun d'eux le nombre de salariés qui les exercent : Code PCS Effectif Effectif Code PCS Effectif	nent (A calculé suivez en V.3 le stablissement diquez 0) % la virgule) 29 pour 7,285 COTD de 400, 500 ou de doivent atteindre un availleurs handicapés,

N°SIRET au 31-12-2018 :

V. MODALITÉS DE CALCUL DE LA CONTRIBUTION ET VERSEMENT (suite)

V.4. CALCUL DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION AVANT DÉPENSES DÉDUCTIBLES

Le calcul de la contribution dépend du % d'ECAP de votre établissement. Appliquez la formule correspondant à la situation de votre établissement :

⇒ Si le % d'ECAP (H) est égal à 0, appliquez la formule suivante et poursuivez le remplissage de la déclaration en V.5 :

Taux du SMIC horaire ou SMIG pour Mayotte (arrondir 2 chiffres après la virgule) G au 31/12/2018

⇒ Si le % d'ECAP (H) est > à 0 et < 80 appliquez les formules suivantes et poursuivez le remplissage de la déclaration en V.5 :

1. Calculez le coefficient de minoration au titre de la part des emplois exigeant des conditions d'aptitude particulières (ECAP) :

Coefficient de minoration au titre de la part des ECAP 1 - (1.3)Н

2. Calculez le nombre de bénéficiaires manquants minoré au titre de la part des ECAP

Nombre de bénéficiaires manquants minoré au titre de la part des ECAP G (arrondir 2 chiffres après la virgule)

3. Calculez le montant de la contribution Taux du SMIC horaire ou SMIG pour Mayotte H2 1 au 31/12/2018

ATTENTION : le montant de votre contribution avant dépenses déductibles ne peut être inférieur à 50 SMIC horaire, notamment si vous avez un

nombre de bénéficiaires manquants minoré au titre de la part des ECAP égal à 0. Pour le vérifier, appliquez la formule de la "contribution plancher" : Taux du SMIC horaire ou SMIG nour Mayotte G au 31/12/2018 (arrondir 2 chiffres après la virgule) Si L est supérieur à K, le montant de votre contribution avant dépenses déductibles est le résultat obtenu en L.

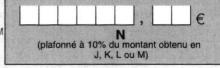
Si le % d'ECAP (H) est > ou = à 80, appliquez la formule suivante et poursuivez le remplissage de la déclaration en V.5

Taux du SMIC horaire ou SMIG pour Mayotte G

au 31/12/2018 (arrondir 2 chiffres après la virgule

V.5. DÉPENSES DÉDUCTIBLES (ne pas renseigner en cas d'accord)

Si votre établissement ne relève pas d'un accord agréé en faveur de travailleurs handicapés, et s'il a effectué en 2018 des dépenses déductibles, additionnez le montant total obtenu de la « Liste des dépenses déductibles » ci-jointe, dans la limite de 10 % du montant de la contribution avant dépenses déductibles (calculé en J, K, L ou M selon la situation de l'établissement) Poursuivez ensuite en V.6. Sinon, indiquez O en N et poursuivez le remplissage de la déclaration en V.6.



V.6. MONTANT DE LA CONTRIBUTION APRES DÉPENSES DÉDUCTIBLES

Pour calculer le montant de votre contribution après dépenses déductibles, appliquez la formule suivante :

Montant de la contribution après Montant de la contribution avant dépenses déductibles dépenses déductibles obtenu Montant des dépenses déductibles en N € en J. K. L ou M selon la situation de l'établissement (arrondir 2 chiffres après la virgule Modalités de versement de la contribution :

Chèque N° Virement Bancaire . IBAN AGEFIPH / CREDIT DU NORD 30076 02352 10924600200 clé 77 Code IBAN: FR76 3007 6023 5210 9246 0020 077 Adresse BIC: NORD FRPP Pour tout règlement par virement merci de respecter le format du libellé: SIRET + désignation des 14 caractères + ANNEE + désignation des 4 caractères de l'année soit un libellé de 28 caractères minimum

Le remplissage de la déclaration s'achève. Signez la déclaration au bas de cette page et envoyez-la à l'adresse indiquée en haut de page 1. Vous n'avez pas de pièces justificatives à envoyer avec votre déclaration ; vous devez néanmoins conserver ces pièces pendant 5 ans, l'autorité compétente (AGEFIPH, DIRECCTE ou DIECCTE) étant susceptible de vous les demander à des fins de contrôle Si vous ne relevez pas d'un accord agréé en faveur des travailleurs handicapés, votre contribution doit être versée à l'AGEFIPH avant le 1er mars 2019 (voir modalités du versement en page 8 de la notice explicative). Si vous relevez d'un accord de branche, votre contribution doit être versée aux associations listées sur la notice explicative page 8.

Date de la déclaration : Nom de la personne responsable (Obligatoire) Téléphone de la personne responsable (Obligatoire)

Signature de la personne responsable : (Obligatoire)